



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 171 FE/33

Réunion du 30/05/2018

Présents : MM. FREREJACQUES A - PAGANT JM - NAUDET JP - ARMENOULT S

COURRIER

✓ E- mail SIMEL : Le club de Simel demande sa radiation à compter du 25/05/2018. Pris note

SPORTIVE

FORFAIT GENERAL

De Simel

S'agissant d'un forfait lors de la dernière journée, le club de SIMEL conserve ses points

Les clubs devant rencontrer cette équipe sont priés de la rayer de leur calendrier.

Amende 120€ à Simel

AG FOOT ENTREPRISE

L'assemblée générale des clubs de Foot-Entreprise de la saison 2017/2018

aura lieu le mercredi 13 juin 2018 à 18h30

Au siège du District de Football de Côte D'or

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devrez établir le rapport de « constat d'échec FMI » qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES**